

## Prise de position

Soutien à la candidature de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU

L'ASNU soutient la décision de la Suisse de se porter candidate au Conseil de sécurité de l'ONU pour la première fois depuis notre adhésion à l'ONU en 2002. Le fait de siéger dans cet organe suprême de l'ONU présente diverses opportunités pour la Suisse, que nous développons ci-après. Les événements en Ukraine montrent, si besoin est, à quel point il est urgent de s'engager résolument pour le maintien de la sécurité globale, pour la protection du droit international et pour des instruments multilatéraux efficaces.

### Partager la responsabilité de la paix et de la sécurité

La Suisse fait partie de la communauté internationale et de l'ONU et est tenue, de ce fait et par sa propre Constitution, de contribuer à la paix et à la sécurité au niveau international. Cet engagement profite notamment à la Suisse elle-même, qui est tributaire d'un système mondial solide fondé sur l'État de droit. En tant que membre du Conseil de sécurité, la Suisse agirait au service de sa propre sécurité.

### Une participation plus directe à la sécurité internationale

En tant que membre du Conseil de sécurité, la Suisse peut par exemple, lorsqu'elle en assume la présidence, contribuer à l'élaboration de l'agenda du Conseil et, par le biais de coalitions avec d'autres pays, faire valoir des préoccupations qui lui sont importantes. Il arrive régulièrement que des Etats membres non permanents parviennent à faire passer des décisions importantes, par exemple à garantir l'accès de l'aide humanitaire en Syrie.

### Élargissement des relations et des compétences

Le Conseil traite d'un très large éventail de sujets thématiques et géographiques. Il s'agit en grande partie de thèmes qui sont également pertinents pour la politique étrangère de la Suisse. La Suisse peut nouer et entretenir des contacts importants et élargir ses compétences, ce qui lui permettrait de mieux mettre en œuvre ses intérêts et ses valeurs.

### Renforcer l'image de la Suisse

La Suisse est appréciée sur le plan international comme un partenaire fiable et sa candidature au Conseil de sécurité est très bien accueillie. Celle-ci renforce la perception de la Suisse en tant qu'acteur pertinent et compétent de la politique de sécurité. Le retrait de la candidature à ce stade, alors qu'elle a été préparée et communiquée pendant dix ans déjà, signifierait une perte d'image importante et dommageable pour la Suisse sur la scène internationale. Cette démarche serait interprétée comme le fait que la Suisse n'est pas encore prête à apporter sa contribution à la sécurité internationale et à assumer pleinement ses responsabilités en tant que membre de l'ONU.

### Augmenter l'efficacité de l'ONU

Depuis des années déjà, la Suisse s'engage pour accroître l'efficacité des mécanismes de l'ONU, y compris dans le domaine du Conseil de sécurité, par exemple par le biais du groupe ACT (Accountability, Coherence, Transparency) qu'elle coordonne. En tant que membre du Conseil de sécurité, elle aurait à la fois plus de visibilité, de légitimité et de compétences pour faire avancer les réformes correspondantes du fonctionnement du Conseil de sécurité.

### Bâtir des ponts

Des voix indépendantes comme celle de la Suisse, qui s'engagent pour un ordre international fondé sur le droit et qui peuvent jeter des ponts entre les différents camps, sont plus importantes que jamais au Conseil de sécurité, surtout dans la situation mondiale actuelle.

### Compatibilité avec la neutralité

Plusieurs rapports rédigés avant et depuis l'adhésion à l'ONU ont examiné et démontré que l'appartenance au Conseil de sécurité de l'ONU était compatible avec la neutralité.

- Les mesures coercitives que celui-ci peut prendre à l'encontre d'un État qui menace ou rompt la paix ne constituent pas des actes de guerre au sens du droit de la neutralité, mais visent à inciter l'État à respecter les engagements qu'il a pris volontairement en adhérant à la Charte. Par conséquent, le principe de neutralité ne s'applique pas aux mesures coercitives décidées par le Conseil de sécurité.
- Le Conseil de sécurité agit au nom de tous les États membres de l'ONU et n'est donc pas partie au conflit.
- La Suisse fait d'ores et déjà partie de la communauté mondiale et prend position sur de nombreuses questions, y compris celles qui sont à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. La négociation de questions même délicates fait partie des tâches et des compétences clés de la politique étrangère.
- D'autres États neutres siègent également régulièrement au Conseil de sécurité, ce qui confirme que le siège a une valeur ajoutée évidente, notamment pour les pays neutres.

Nous espérons que les arguments présentés ci-dessus vous permettront de comprendre à quel point cette opportunité est précieuse pour notre pays et que la Suisse est préparée à relever ce défi.

Berne, le 9 mars 2022



Ulrich Lehner, président  
Association Suisse-ONU